



plie

villeneuve d'ascq - mons en barœul
et communes partenaires

ferme dupire - 80, rue yves decugis
59650 - villeneuve d'ascq
Tél. : 03.20.71.00.00
Fax : 03.20.79.18.52

SIRET : 352 998 157 00015
APE : 8899B

www.maison-emploi-vamb.fr/plie

un service

adélie

association pour
le développement local,
l'insertion et l'emploi

Appel à projet Hors Périmètre FSE 2018

Introduction

Pour atteindre ses objectifs, le P.L.I.E établit des conventions avec les acteurs opérationnels (organismes d'accompagnement, S.I.A.E, organismes de formation, etc.).

Il apporte des moyens supplémentaires et participe au financement de poste ou d'action.

Le présent appel à projets vise à proposer un cadre de référence aux acteurs opérationnels qui souhaitent coopérer avec le P.L.I.E de Villeneuve d'Ascq / Mons-en-Barœul autour des fonctions suivantes :

- A. Accompagnement des participants du P.L.I.E**
- B. Formation**
- C. Accompagnement vers et dans l'emploi**
- D. Les autres projets ou d'autres propositions**

Enfin, le calendrier de l'appel à projets est présenté au point :

- E. Le calendrier**



A. L'accompagnement des participants du P.L.I.E

Ce dispositif concerne la fonction de « référent P.L.I.E », dont la mission porte sur 2 volets qui devront être gérés en parallèle :

1. **l'accompagnement renforcé de 80 participants* en moyenne pour un équivalent temps plein.** (* selon la situation et le parcours des personnes ; ceci étant précisé à l'instruction). Cet accompagnement devant être organisé en vue d'un accès à un emploi d'au moins 6 mois ; ceci dans une durée moyenne de 24 mois. Un entretien mensuel est requis.
2. **le suivi des personnes durant leurs étapes de parcours : 40 participants :** pendant les étapes et dans la mesure où l'organisme réalisant l'étape est à même de gérer les besoins de la personne, l'accompagnement pourra se réduire à un suivi trimestriel. Le référent transmettra au P.L.I.E la situation de la personne après s'être assuré de la bonne prise en charge de la personne dans son étape (dans le cas contraire retour à un entretien mensuel).

La logique d'un parcours vers l'emploi

Construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle implique de définir les étapes nécessaires pour répondre aux besoins et aux objectifs des participants.

Un diagnostic social et un diagnostic de parcours doivent identifier les différentes étapes à mettre en œuvre (accompagnement social, actions d'insertion, actions de formation, médiation à l'emploi, ...), afin d'anticiper l'enchaînement des étapes du Parcours afin d'organiser et concrétiser l'accès à l'emploi durable et/ou la formation qualifiante.

Les procédures développées et les outils utilisés pour cette phase de diagnostic devront être explicités dans la proposition d'action. Il conviendra notamment de préciser comment se déterminent les choix d'intégration des personnes dans le P.L.I.E, au regard de l'ensemble du public reçu par l'opérateur.

Résultats attendus	Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation
<p>➤ Mise en œuvre des parcours et accompagnement renforcé (entretiens mensuels ou suivi trimestriel) visant à assurer une sortie positive pour au moins 50% des participants sortant du dispositif au cours de l'année.</p>	<p>→ volume de participants réellement accompagnés. → caractéristiques des participants. → diagnostics et préconisations d'orientation à l'entrée du dispositif. → suivi réalisé et notamment nombre et nature des contacts établis avec les participants. → cohérence des parcours engagés (étapes ascendantes). → organisation mise en œuvre pour le positionnement des participants. → mobilisation des participants vers les secteurs porteurs et diversification des choix professionnels. → remontée mensuelle d'informations permettant de qualifier le rapprochement participants / offres disponibles. → analyse et propositions d'actions pour répondre aux besoins non couverts. → volume et nature des parcours engagés et des sorties positives. → investissement lors des rencontres animées par le P.L.I.E → appréciation des participants à l'égard du service rendu.</p>

B. La formation

Le P.L.I.E apportera un soutien à des actions de formations qualifiantes, certifiantes ou professionnalisantes dans la mesure des possibilités et selon la cohérence du parcours et des perspectives réelles d'accès à l'emploi.

Les référents sont invités à utiliser pleinement les actions de « droit commun », notamment celles du programme régional de formation.

Le P.L.I.E pourra participer au financement d'action de type « emploi formation ».

C. Accompagnement vers et dans l'emploi

Ces actions devront s'articuler avec l'ensemble des actions du P.L.I.E afin de gagner en synergie et en cohérence. Il s'agira notamment d'établir des actions avec :

- ▶ les forces d'accompagnement renforcé pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes suivies dans ce cadre,
- ▶ les chantiers écoles et autres actions d'insertion,
- ▶ et enfin de se coordonner avec les autres forces chargées des relations entreprises sur le territoire ; et a fortiori celles qui travaillent pour le P.L.I.E

L'objectif est bien double :

- 1) assurer l'accès à l'emploi des personnes,
- 2) favoriser le maintien dans l'emploi plus de 6 mois.

Les résultats attendus :

(Le financement de l'action pourra varier au vue de la réalisation des indicateurs de résultat selon des modalités qui seront définis en détail dans la convention).

Les indicateurs de résultat attendus sont :

- 3) le taux d'accès à l'emploi (tout contrat de travail sans limite de durée) devra être supérieur à 70%,
- 4) le taux d'accès à un CDI ou un CDD de plus 6 mois devra être d'au moins 50%,
- 5) le taux de maintien dans l'emploi à plus de 6 mois devra être supérieur à 70%.

Les critères d'évaluation de l'action :

(Ces critères nous permettront de juger, au moment des bilans intermédiaires et finaux de l'opportunité de reconduire et/ou de modifier l'action ; ils feront l'objet d'un dialogue avec le partenaire).

Outre les résultats obtenus, on appréciera :

- ▶ l'implication dans le partenariat avec les autres acteurs du P.L.I.E
- ▶ la réalité des relations avec les entreprises
- ▶ la gestion des difficultés liées au maintien dans l'emploi
- ▶ l'appréciation des participants à l'égard du service rendu

D. Les autres projets et propositions

Tout organisme ayant un projet pouvant faire avancer la situation des participants du P.L.I.E, directement ou indirectement, peut répondre à cet appel à projet dans cette catégorie. Les objectifs et les résultats attendus seront alors définis au cours de l'instruction par un échange avec l'organisme.

E. Le calendrier

Les projets en réponse à cet appel à projet sont à déposer ou à envoyer pour le 20 Avril 2018 au plus tard, sur la base des documents adressés en pièce jointe de l'appel à projet proprement dit, le tout étant également disponible sur le site internet www.maison-emploi-vamb.fr. Les dossiers remis après cette date ne seront plus traités. *(Les dossiers transmis avant cette date pourront être instruits plus rapidement - merci).*

L'étude par le Comité de Pilotage du PLIE pour programmation interne du PLIE VAMB, puis la décision du Conseil d'Administration de L'ADELIE pour autorisation de conventionnement auront lieu entre Avril et Mai 2018.

P.L.I.E
Daniel BELS, Christiane MONIOT
Ferme Dupire - 80, rue Yves Decugis
59650 Villeneuve d'Ascq